

Séance du Conseil municipal du vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 5 juin 2026 à 20h30, le Conseil municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 20 mai 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Christophe LANGLADE, Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Présents : 13 : Françoise BOURHIS, Cindy CALESTROUPAT, Agnès CLARAC, Estelle COURJAUD, Éveline DUVIAU, Christelle GUILLAUMON, Sophie LAPORTE, Vincent BERDOULET, Nicolas DARZAC, Cédric LABORDE, Michel LAFON, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE.

Excusés : 2 : Bastien LANNUSSE, Guillaume LESCLOUPE

Absents : 0 :

Pouvoir : 2 : Bastien LANNUSSE à Jean-Michel LAMARQUE
Guillaume LESCLOUPE à Christophe LANGLADE

M. le Maire ouvre la séance, présente l'ordre du jour et soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 23 avril 2026.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du PV du 23 avril 2026,
- I. Délibérations :
 - Modification du taux de fiscalité 2026 (état 1259)
 - Emplois saisonniers 2026 (piscine et bar éphémère)
 - Tarifs piscine 2026,
 - Déchets de venaison,
- II. Compte rendu de la réunion des présidents des associations pour l'organisation des fêtes 2026,
- III. Etude relative à la mise en œuvre d'un dispositif de télécommunication médicale (en deux phase)
- IV. Restitution Enedis
- V. Points travaux et achats
 - Remise en fonctionnement des prises extérieures traversées du village
 - Achat matériel services techniques
 - Restitution sécurisation voirie école
- VI. Questions diverses.

Jean-Michel LAMARQUE et Cindy CALESTROUPAT sont désignés secrétaires de séance.

Le compte-rendu de la séance du 23 avril 2026 est soumis à approbation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du 23 avril 2026.

M. le Maire indique que plusieurs délibérations vont être présentées et soumises au vote.

I – Délibérations

1. Modification du taux de fiscalité 2026 (état 1259)

M. le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que suite à la demande de la Sous-Préfecture le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires n'était pas dans les règles et a demandé qu'il soit revu à la baisse.

M. le Maire propose au Conseil municipal d'opter pour une harmonisation des taux de :

- **1,5 % pour la Taxe Foncière Bâti et la Taxe Foncière Non Bâti**
- **1.5 % pour la Taxe d'Habitation**

Objet Taxe	Taux voté en %	Produit attendu en €
Foncier bâti FB	56.04	277 286
Foncier non bâti FNB	95.28	61 932
Taxe habitation résidences secondaires	15.02	21 884
		TOTAL : 361 102

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le vote de cette délibération.

2. Emplois saisonniers 2026 (piscine et bar éphémère)

M. le Maire informe l'Assemblée que l'ouverture de la piscine municipale de VIELLA sera effective du **6 juillet 2026 au 15 août 2026** pour tous publics.

Deux candidatures spontanées ont été adressées au secrétariat de mairie. Les deux candidats acceptent d'effectuer un roulement pour la saison.

C'est pourquoi, il convient de recruter :

- Un contractuel sur emploi non permanent pour assurer l'accueil au guichet, la régie de la piscine municipale et l'entretien des locaux au quotidien l'après-midi du 06 juillet au 25 juillet 2026 ;
- Un contractuel sur emploi non permanent pour assurer l'accueil au guichet, la régie de la piscine municipale et l'entretien des locaux au quotidien l'après-midi du 27 juillet au 15 août 2026.

Concernant le maître-nageur sauveteur (MNS), titulaire du Brevet d'Etat d'éducateur sportif dans l'activité natation (BEESAN), qui lui donne compétence pour assurer la surveillance des baignades celui-ci sera recruté en tant que prestataire de service.

M. le Maire informe le Conseil municipal que la piscine sera ouverte dès la semaine du 29 juin au 04 juillet, pour une mise à disposition des scolaires les matins de semaine et les après-midis et le samedi toute la journée, elle sera gratuite pour le grand public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le vote de cette délibération.

3. Tarifs piscine 2026

M. le Maire propose à l'Assemblée de maintenir les tarifs des entrées à la piscine municipale de VIELLA pour la saison été 2026, comme suit :

a) Tarifs des tickets par entrée :

- pour les moins de 6 ans (accompagné d'au moins un parent adulte) gratuit
- de 6 à 15 ans 2.00 €
- pour les plus de 15 ans 3,00 €

Les tickets d'entrée seront valables à la journée.

b) Tarifs des cartes d'abonnement pour la saison :

- Carte enfant (de 6 à 15 ans) pour 15 entrées 20.00 €
- Carte adulte (+ de 15 ans) pour 15 entrées 35.00 €

c) Tarif préférentiel pour les groupes à partir de 10 personnes par entrée :

Enfants (de 6 à 15 ans) : 1,50 €

Adultes (plus de 15 ans) : 2,50 € sauf accompagnants (en nombre réglementaire)

*Dans le cas des groupes, le paiement des entrées interviendra à la fin de la période de fréquentation du groupe à la piscine. **Sur la base d'un état récapitulatif daté et signé, fourni par le responsable du groupe auprès du Guichet de la piscine**, la Mairie de Viella établira une facture. Le versement sera effectué en Trésorerie SGC de MIRANDE au compte de la Commune de VIELLA.*

Les horaires d'ouverture au public restent inchangés : **10H00 à 12H00 et 15H00 à 19H00.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le vote de cette délibération.

Jusqu'alors, la vente des glaces était gérée par l'association du « foyer rural » rapportant environ 700 € de recettes. Le personnel d'accueil de la piscine, en charge de la vente des glaces, devient membre de l'association pour une question d'assurance.

Le Conseil municipal propose que le produit de la vente des glaces soit reversé à l'association des parents d'élèves de l'école de Viella.

II – Compte rendu de la réunion des présidents des associations pour l'organisation des fêtes, programme été 2026, organisation des fêtes et du bar éphémère.

1. Compte rendu de la réunion des présidents des associations pour l'organisation des fêtes

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une réunion d'information s'est tenue le 11 mai 2026 en présence des Présidents des associations de Viella et de la gendarmerie de Riscle.

Cette rencontre avait pour objet de rappeler les règles applicables à l'organisation des manifestations festives, notamment en matière d'autorisations de débits de boissons, de sécurité et de responsabilités des organisateurs. Elle visait également à sensibiliser les associations aux risques encourus et aux obligations réglementaires à respecter afin de garantir le bon déroulement des événements organisés sur la commune.

2. Programme été 2026

- Viell'art : du 13 au 14 juin
- Bar éphémère : du 2 juillet au 28 août (pause 16 -17 juillet)
- Cinéma en plein air : le 10 juillet
- Tournois BOLO : du 14 au 17 juillet
- Fêtes de Viella : du 17 au 19 juillet
- Cérémonie : le 26 juillet
- Soirée piscine : le 5 août ou le 12 août (météo)
- Dire et lire à l'air : 18 septembre

3. Programme des fêtes du 17 au 19 juillet 2026

- Le vendredi 17 juillet au soir :
 - ✓ Finale du tournoi de volley
 - ✓ Repas du quartier Saint Pierre
- Le samedi 18 juillet :
 - ✓ Marche le matin à 9h00
 - ✓ Inter village à partir de 17h00
 - ✓ Soirée tapas à partir de 20h00
- Le dimanche 19 juillet
 - ✓ Messe à 11h00
 - ✓ Apéro de la municipalité à 12h00
 - ✓ Repas paella à 13h00
 - ✓ Pétanque à 15h00

4. Organisation (mise en place et rangement)

- Mise en place du bar éphémère : le samedi matin 27 juin à 9h00
- Mise en place de la fête : le lundi 13 juillet à 19h00
- Rangement du bar éphémère : le samedi 29 août à 9h00
- Rangement de la fête : le lundi 20 juillet à 9h00

Une communication pour un appel aux bénévoles sera faite dans le bulletin municipal et un message pourra être envoyé aux viellanais via le secrétariat de la mairie.

5. Permanence du bar éphémère

- 2 - 3 juillet : Conseil municipal
- 9 - 10 juillet : APE école Buissonnière
- 16 -17 juillet : Tournoi BOLO
- 23 - 24 juillet : Quartier St Pierre
- 30 - 31 juillet : APE école Buissonnière
- 06 - 07 août : Pétanque
- 13 – 14 août : Quartier St Pierre
- 20 – 21 août : Comité des fêtes
- 27 – 28 août : chasse

III- Etude relative à la mise en œuvre d'un dispositif de téléconsultation médicale

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal le dispositif de téléconsultation médicale proposé par le service LIVI, dont la mise en œuvre pourrait s'effectuer en trois phases.

Phase 1 : adhésion au service LIVI

Le dispositif permet l'accès à des téléconsultations assurées par des professionnels de santé inscrits à l'Ordre des médecins, dont environ 90 % de médecins généralistes et 10 % de spécialistes.

Les conditions tarifaires sont les suivantes :

- Prise de rendez-vous sur les jours ouvrables : tarif de consultation habituel ;
- Consultation le jour même : majoration de 6 € à la charge du patient ;
- Consultation de nuit, le week-end ou les jours fériés : majoration de 19 € à la charge du patient.

En cas d'adhésion de la commune au dispositif (participation de 1 € par habitant à partir de 2027, gratuit pour 2026), les majorations de 6 € et 19 € ne seraient plus à la charge des patients.

Phase 2 : création d'un espace dédié à la téléconsultation

Cette phase consisterait à aménager un bureau équipé du matériel nécessaire aux téléconsultations (ordinateur, imprimante, caméra, scanner, connexion internet, etc.) entre le secrétariat de mairie et la médiathèque.

Phase 3 : accompagnement des personnes vulnérables

Cette dernière phase prévoirait la mise en place d'un service de livraison de médicaments à destination des personnes vulnérables ou rencontrant des difficultés de déplacement.

Le Conseil municipal prend acte de cette présentation et la majorité du Conseil municipal est favorable en commençant par la phase 1

IV- Restitution Enedis

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que, suite à la coupure d'électricité survenue en février 2026 à la suite du passage de la tempête Nils, Enedis a procédé au versement d'une indemnisation d'un montant de 1 257 € au profit de la commune.

V- Points travaux et achats

1. Remise en fonctionnement des prises extérieures traversées du village

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que le devis qui a été établi par le Territoire d'Énergie du Gers a été signé.

Le Territoire d'Énergie du Gers informera la commune de la date prévisionnelle de réalisation des travaux dès que celle-ci sera arrêtée.

2. Achat matériel services techniques

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'acquisition d'une tronçonneuse élagueuse, d'une échelle et d'un nettoyeur thermique a été réalisée.

Ces achats étaient prévus au budget communal et ont pour objectif de faciliter l'entretien des espaces et équipements communaux.

3. Restitution sécurisation voirie école

Des membres de la commission voirie sont allées voir sur place afin d'identifier les travaux et le matériel nécessaire à la sécurisation de l'école et à l'aménagement du carrefour.

VI- Questions diverses

1. Achat de planchas

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune prévoit l'acquisition de planchas destinées à être mises à la disposition des associations communales.

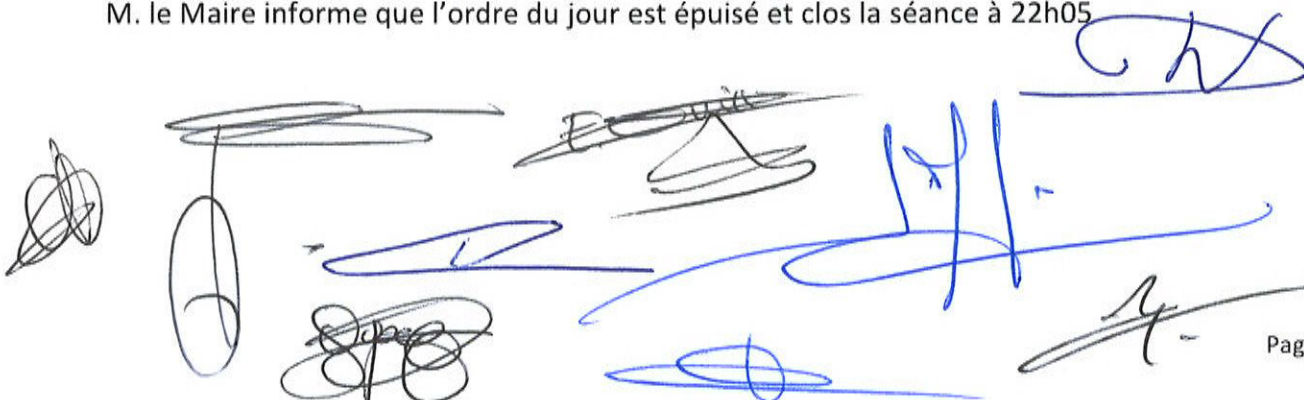
À cet effet, une convention de prêt et un état d'entrée et de sortie du matériel seront établis afin de définir les conditions de mise à disposition et d'utilisation de ce matériel.

2. Électricité aux arènes

M. le Maire et les membres du Conseil municipal remercient un administré pour son intervention bénévole consistant à la mise en place, aux arènes, de trois lignes électriques distinctes destinées au fonctionnement du bar éphémère.

Avez-vous des questions : non

M. le Maire informe que l'ordre du jour est épuisé et clos la séance à 22h05

The bottom of the page features several handwritten signatures and initials in blue ink. On the left, there is a circular scribble. Next to it is a signature that appears to be 'S. P.'. In the center, there is a large, stylized signature. To the right of this, there are several other signatures, including one that looks like 'CH' and another that is more abstract. The signatures are scattered across the bottom of the page, some overlapping.